



5 rue de l'Eau -  
27620 SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY

**Compagnie d'assurance** : MMA Entreprise  
**N° de police** : 114.231.812  
**valable jusqu'au** : 31/03/2015

**Tél.** : 02 32 69 40 91  
**Fax** : 02 32 52 29 65  
**Email** : francois.goruchon@adiamex-diagnostics.com  
**Site web** : www.adiamex-diagnostics.com  
**Siret** : 515087229 00016  
**Code NAF** : 7120B  
**N° TVA** : FR95515087229  
**N° RCS** : 515 087 229

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

RAPPORT DE REPERAGE 4628-1 / AMIANTE  
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 03/02/2015

### Vente de : 19d Les Touleuses Mauves

#### Objet

La présente mission consiste à établir le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente :

- D'immeubles d'habitation comportant un seul logement
- Des parties privatives de tout ou partie d'immeubles collectifs d'habitation

Le rapport constitue l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique.

Le repérage a pour objectif de rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (cf § 1.6) accessibles sans travaux destructifs. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Références réglementaires :

Articles L. 1334-13, R. 1334-15 et 16, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 à 24, R. 1334-27 du Code de la Santé Publique  
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.  
En application au 01 janvier 2013

#### Bien objet de la mission :

Adresse :	19d Les Touleuses Mauves 95000 CERGY
Date de visite :	27/01/2015

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par :  
I.Cert Le N° du certificat est CPDI 2877 délivré le 27/08/2007 et expirant le 26/08/2017.

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission .....	2
2.	Conclusions du rapport .....	5
3.	Description générale du bien .....	8
4.	Réalisation du repérage .....	9
5.	Résultats détaillés du repérage .....	11
6.	Documents annexes .....	12
	Attestation sur l'honneur .....	en annexe
	Attestation d'assurance .....	en annexe
	Certificats de compétences .....	en annexe
	Analyses laboratoire.....	2 pages en annexe de la pagination

## **1. Renseignements concernant la mission**

### **1.1 Désignation du bâtiments**

Type de bâtiment : Pavillon  
Date du permis de construire (à défaut, date de construction) : Non communiqué  
Adresse complète : 19d Les Touleuses Mauves  
95000 CERGY  
Référence cadastrale : Non Communiqué  
Lot de copropriété n°: Non Communiqué  
Localisation pratique :

### **1.2 Désignation du client**

#### **Désignation du Propriétaire :**

Nom : VILLE DE CERGY  
Adresse : Hôtel de Ville 3 place de l'Hôtel de Ville  
95000 CERGY  
Email :

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 1.3 Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : François GORUCHON

Email : francois.goruchon@adiamex-diagnostics.com

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert Parc EDONIA - Bât G - rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 2877 délivré le 27/08/2007 et expirant le 26/08/2017.

## 1.4 Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : ADIAMEX Diagnostics

Adresse : 5 rue de l'Eau - - 27620 SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY

Numéro SIRET : 515087229 00016

Code NAF : 7120B

N° TVA : FR95515087229

N° RCS : 515 087 229

Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : MMA Entreprise  
N° de police : 114.231.812  
Valide jusqu'au : 31/03/2015

## 1.5 Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : ITGA Rennes

Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie

35768 SAINT-GREGOIRE Cedex

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-0913.

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 1.6 Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que, dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique accessibles sans travaux destructifs.

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant à sonder ou à vérifier
<b>Flocages</b>
<b>Calorifugeages</b>
<b>Faux plafonds</b>

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1- Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
<b>2- Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3- Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
<b>4 - Eléments extérieurs</b>	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

**Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux.**

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 2. Conclusions du rapport

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.**

Remarques particulières :

Néant

### 2.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

**Sur décision de l'opérateur de repérage :**

#### Liste B

Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Néant			

#### Hors liste A et B

Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Néant			

**Après analyse en laboratoire :**

#### Liste A

Description	Localisation	Prélèvement	Etat de conservation	Préconisations*
Néant				

#### Liste B

Description	Localisation	Prélèvement	Type de recommandation	Recommandations*
Néant				

#### Hors liste A et B

Description	Localisation	Prélèvement	Type de recommandation	Recommandations*
Néant				

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## Sur justificatifs :

### Liste A

Description	Localisation	Nom justificatif	Etat de conservation	Préconisations
Néant				

### Liste B

Description	Localisation	Nom justificatif	Type de recommandation	Recommandations
Néant				

### Hors liste A et B

Description	Localisation	Nom justificatif	Type de recommandation	Recommandations
Néant				

## 2.2 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

### Sur justificatifs :

Description	Localisation	Justification	Nom justificatif
Néant			

### Après analyse en laboratoire :

Description	Localisation	Prélèvement
Planchers/Dalles de sol ((homogène à l'entrée))	Séjour (RDC)	n° TL1
Planchers/Dalles de sol ((homogène à l'étage "hors SdB-WC"))	Chambre 1 (Étage 1)	n° TL2

## 2.3 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Néant		

## 2.4 Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Néant

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 2.5 Mesures d'ordre général pour les matériaux liste B et hors listes A et B contenant de l'amiante

Néant

## 2.6 Texte d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 3. Description générale du bien

Tableau récapitulatif des pièces visitées

Nom	Descriptif
Entrée	Mur : - plâtre Sol : - Dalles vinylique (Collé) Plafond : - Plâtre
Cuisine	Sol : - Carrelage Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre
W.C. 1	Sol : - Carrelage Plafond : - Plâtre Mur : - plâtre
Séjour	Sol : - Dalles vinylique Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre
Escalier	Sol : - Marche bois Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre
Placard sous escalier	Mur : - plâtre Plafond : - Marche bois Sol : - Béton
Cellier	Sol : - Béton Plafond : - Hourdis Mur : - Parpaing
Local chaudière	Sol : - Béton Plafond : - Béton Mur : - Parpaing
Palier avec placard	Mur : - plâtre Sol : - Plastique (Collé) Plafond : - Plâtre
Chambre 1	Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre Sol : - Plastique (Collé)
Chambre 2	Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre Sol : - Plastique (Collé)
Salle de bains	Sol : - Carrelage Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre
W.C. 2	Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre Sol : - Carrelage
Chambre 3	Sol : - Plastique (Collé) Plafond : - Plâtre Mur : - plâtre
Chambre 4	Mur : - plâtre Plafond : - Plâtre Sol : - Plastique (Collé)



# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 4. Réalisation du repérage

Date du repérage : 27/01/2015  
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant  
Représentant du propriétaire (accompagnateur) : M. CELLIER  
(VILLE DE CERGY)

### 4.1 Liste des pièces visitées

RDC : Entrée, Cuisine, W.C. 1, Séjour, Escalier, Placard sous escalier, Cellier, Local chaudière  
Étage 1 : Palier avec placard, Chambre 1, Chambre 2, Salle de bains, W.C. 2, Chambre 3, Chambre 4

### 4.2 Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

- Les éléments cachés (*plafonds, murs, sols,...*) par du mobilier, des revêtements, de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.
- Les parties d'ouvrage éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 4.3 Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs puis recense et identifie les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

A cette fin, il examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti qui constituent le bâtiment. Lorsque certains locaux ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs

L'inspection visuelle peut être complétée par des investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

L'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

En cas de doute sur la présence d'amiante, il détermine les matériaux ou produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses de ces échantillons de ces matériaux ou produits sont réalisés par un organisme accrédité.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
  - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
  - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Pour les matériaux de la liste A, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

Pour les matériaux de la liste B, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante. Pour chacun des matériaux ou produits repérés, en fonction de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. Dans ce cas, il précise dans sa conclusion que le critère qui lui a permis de conclure est son jugement personnel.

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 5. Résultats détaillés du repérage

Observations :

Néant

Localisation	Inspection				Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante		
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage N° (type)	Prélèvement	Conclusion	
						Présence/ absence d'amiante	Etat de conservation ou type de recommandation
Séjour (RDC)	Planchers	Dalles de sol	(homogène à l'entrée)	-	Oui : TL1	<b>Absence d'amiante</b>	
Chambre 1 (Étage 1)	Planchers	Dalles de sol	(homogène à l'étage "hors SdB-WC")	-	Oui : TL2	<b>Absence d'amiante</b>	

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 20/01/2015

### Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le : 27/01/2015

par : François GORUCHON

Rapport édité le : 03/02/2015

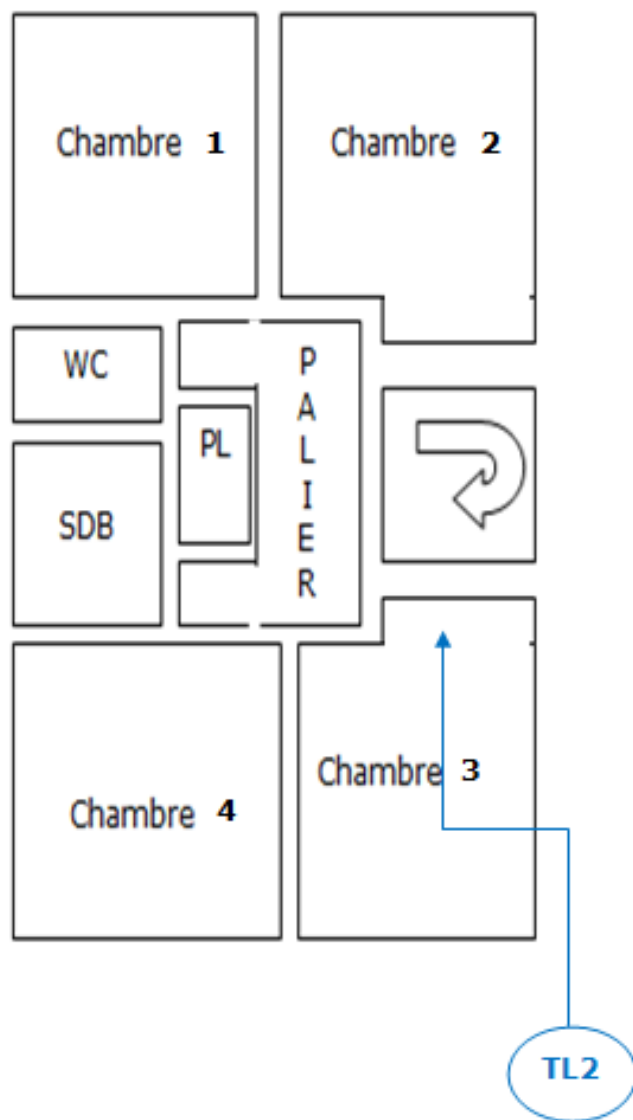
à : SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY

**ADIAMEX - Diagnostics SARL**

5 rue de l'Eau 27620 Ste Geneviève Lès Gasny  
Tél : 02 32 69 49 91 - Fax 02 32 52 29 65  
APE 7120B - 515087229 00016-RDC Evreux

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

## 6. Documents annexes (Schéma non à l'échelle servant uniquement au repérage des matériaux)





Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1- 0913  
Liste des sites et portée  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

## RAPPORT D'ESSAI N° IT071501-40279 EN DATE DU 03/02/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

EURL ADIAMEX Diagnostics  
M. François GORUCHON  
5, rue de l'Eau  
27620 SAINTE GENEVIEVE les GASNY

### Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 29/01/2015  
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire R

### Réf. Client :

Commande	4628
Echantillon	TL1 - Dalle vinylique Séjour (homogène à l'entrée)
Dossier client	

### Réf. ITGA :

Commande	IT0715-7577
Echantillon	IT071501-40279
Description ITGA	Dalle dure beige cassante compacte avec peinture et poussières inséparables

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération  
des poussières sur grille de microscope électronique

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Dalle dure beige cassante compacte avec peinture et poussières inséparables	META le 03/02/2015	Amiante non détecté	---	3

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1- 0913  
Liste des sites et portée  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

## RAPPORT D'ESSAI N° IT071501-40280 EN DATE DU 03/02/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

EURL ADIAMEX Diagnostics  
M. François GORUCHON  
5, rue de l'Eau  
27620 SAINTE GENEVIEVE les GASNY

### Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 29/01/2015  
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire R

### Réf. Client :

Commande	4628
Echantillon	TL2 - Dalle plastique Chambre 1 (homogène ensemble R+1)
Dossier client	

### Réf. ITGA :

Commande	IT0715-7577
Echantillon	IT071501-40280
Description ITGA	Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris + peinture

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération  
des poussières sur grille de microscope électronique

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris + peinture	META le 03/02/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Aurélie SIMON - Analyste